



Réponse du Conseil communal

Parking sauvage à la gare de Léchelles			
Déposée par M. Nicolas Bugnon, Gauche Plurielle	Date de dépôt 16.05.2023	Réponse du Conseil communal 11.09.2023	Dicastère Constructions et projets communaux, routes et places Sébastien Formica

Monsieur le Conseiller général,

Le place de la Gare, à Léchelles, est propriété des CFF. Soucieux de son utilisation le Conseil communal de Belmont-Broye a approché le propriétaire afin d'œuvrer en commun à une solution viable et pérenne, qui mette fin aux divers problèmes constatés ces dernières années.

Le Conseil communal et les CFF travaillent sur deux solutions, une à court et moyen terme et l'autre à plus long terme.

Solution à moyen et court terme

Pour le court et moyen terme, les CFF, sur demande de la Commune, ont mis à l'enquête une interdiction de stationner le long de la voie de circulation (figure 1).

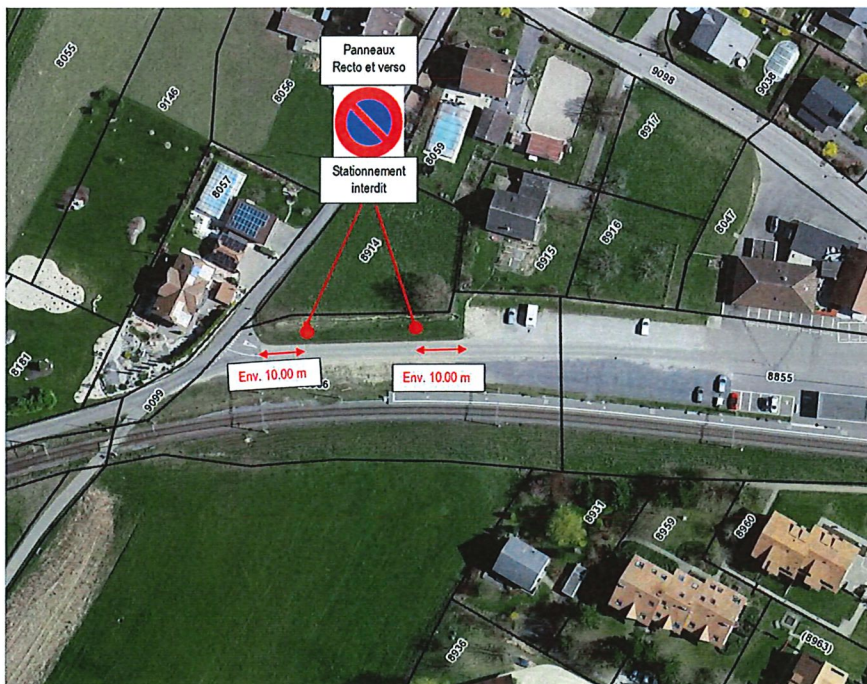


Figure 1

De plus, les CFF vont interdire et bloquer le stationnement sur la partie herbeuse le long de la voie de chemin de fer (figure 2).

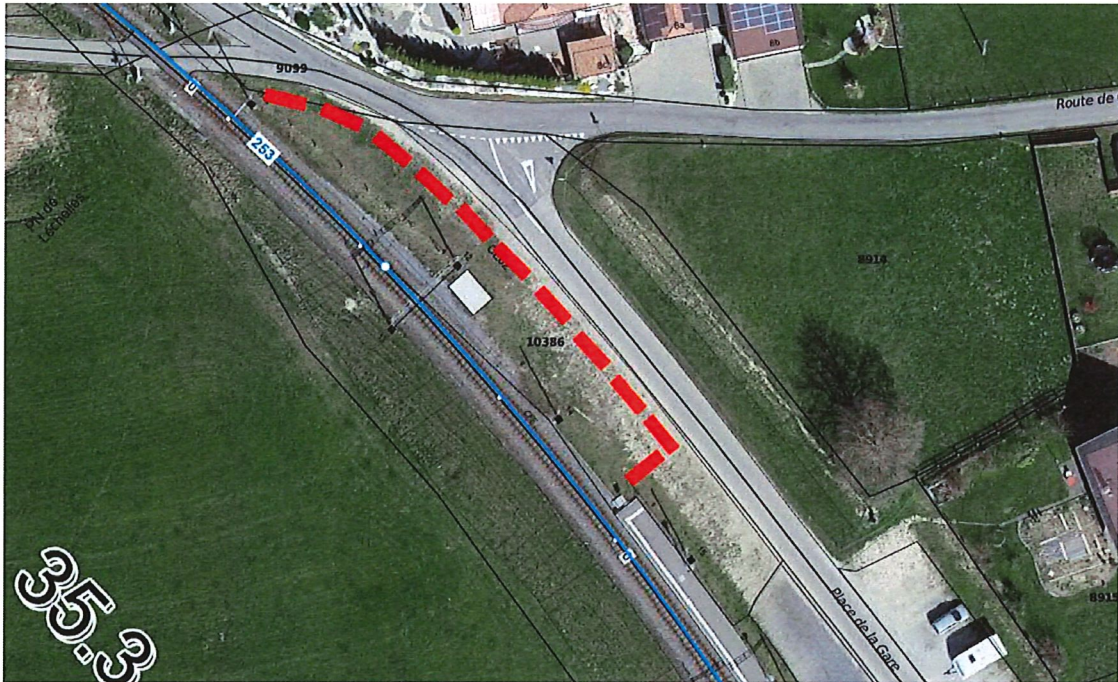


Figure 2

Ces deux mesures accompagnées de contrôles de police vont améliorer la situation actuelle.

Solution à long terme

Dans le cadre du budget 2022, le Conseil général a accepté un crédit d'étude et un projet routier dans le secteur de la gare. Point 4.2.8 - Projet Valtraloc – Léchelles de l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2021.

Ce projet est mené conjointement avec les CFF afin de trouver une solution pérenne pour le secteur. Il est aujourd'hui en passe d'être mis à l'enquête. Le permis obtenu, il conviendra de conventionner l'utilisation et les modalités de cette place entre la Commune et les CFF.

Une fois ces éléments établis, le Conseil communal présentera au Conseil général un budget de réalisation. Au vu des procédures en cours, il est aujourd'hui prématuré de donner une date ou un calendrier de réalisation.

Le Conseil communal est conscient de la situation. Il met toute l'énergie possible pour améliorer dans un premier temps la situation et la régler définitivement dans un deuxième temps et ceci dans un délai raisonnable.

Au nom du Conseil communal

L'Administrateur
Thierry Piccand



Le syndic
Albert Pauchard